



HAL
open science

Discussion autour de l'ouvrage "Être un bon parent: une injonction contemporaine"

Claude Martin, Thévenot Anne, Gérard Neyrand

► To cite this version:

Claude Martin, Thévenot Anne, Gérard Neyrand. Discussion autour de l'ouvrage "Être un bon parent: une injonction contemporaine". 2016. halshs-01492411

HAL Id: halshs-01492411

<https://shs.hal.science/halshs-01492411>

Preprint submitted on 19 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Publié dans la revue Recherches familiales « Discussion à propos de l'ouvrage "*Être un bon parent* ». *une injonction contemporaine* », *Recherches familiales*, n° 13, 2016, p. 95-104 (avec Anne Thévenot et Gérard Neyrand).

Claude MARTIN (dir.), *Etre un bon parent. Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014, 247 p.

Lecture critique d'Anne THEVENOT :

Etre un bon parent sonne aujourd'hui comme une évidence, chacun n'aspire-t-il pas à faire son possible pour répondre à ce que la société, en commençant par lui-même, attend dès lors qu'il s'est engagé dans l'aventure de la parentalité ? C'est peut-être déjà dans cet engagement implicite, modalité contemporaine du faire famille, caractérisé par la volonté et le choix (du partenaire, du type de lien, de devenir parent et de contrôler le nombre d'enfants...) que nous pouvons repérer une caractéristique actuelle de l'être parent. S'il s'agit d'une décision volontaire, alors cela implique de bien l'effectuer.

Dans cet ouvrage collectif Claude Martin et ses co-auteurs montrent que le modèle contemporain du parent, donc du bon parent, est fortement induit par les évolutions sociales et économiques des trente dernières années et renforcé par la manière dont les politiques publiques s'en sont saisies. Les différentes contributions de ce recueil de textes repèrent comment l'État, tout en conservant son droit de regard et d'intervention dans la sphère privée, s'est dégagé de sa responsabilité en matière d'intégration et de promotion sociales des jeunes générations. L'injonction adressée aux parents serait révélatrice d'une forme d'abandon, voire d'échec, du pouvoir public face à ses difficultés dans la mise en œuvre d'une société égalitaire. Cet ouvrage s'adresse donc prioritairement aux acteurs sociaux, aux responsables politiques, et à l'ensemble des professionnels du champ social avec l'objectif de mettre en évidence les processus dans lesquels à différents degrés les acteurs sociaux sont pris et contribuent à poursuivre, voire à renforcer.

Les travaux présentés ici sont tous issus de recherches en sciences sociales centrées sur les politiques publiques, les dispositifs de soutien et/ou de contrôle et leurs effets. Les parents et leurs familles ne sont pas au centre du propos, ils apparaissent à travers des catégories sociales pré-établies auxquelles ils s'adressent. Cette homogénéité du point de vue confère une grande cohérence à l'argumentation du propos, renforcée par la construction de l'ouvrage en trois volets qui se complètent, certains textes paraissant entrer en dialogue au fil de la lecture.

Une première partie s'attache à repérer les figures des bons et mauvais parents répandues dans notre imaginaire social et prescrites dans les idéaux sociaux. Marie-Clémence Le Pape nous invite à repérer la valeur dominante de certains modèles, en analysant un corpus de documents élaborés sur une quarantaine d'années dans les campagnes menées par l'Inpes. Son étude dévoile que si les évolutions récentes des formes de la famille ont contribué à relativiser les liens statutaires au profit d'un modèle familial centré sur les relations, la norme d'un modèle parental fortement hétérosexué reste toujours fortement prégnante. La contribution de Benoît Bastard, dans une autre partie du recueil, montre comment ce modèle hétérosexué est travaillé par l'augmentation des séparations conjugales qui contribue à promouvoir le modèle de ce qu'il nomme « *la famille parlante* ». Les séparations induisent une circulation des enfants entre différents foyers qui nécessite de la part des parents de bonnes capacités de négociation et de contractualisation. Il est attendu des parents non seulement d'explicitier leurs décisions mais aussi de s'entendre avec l'autre parent. On retrouve une lecture similaire dans l'analyse faite par Martine Sas-Barondeau des directives de la Caisse nationale d'allocations familiales en matière de soutien à la parentalité, celui-ci a prioritairement pour visée de renforcer les liens de filiation auprès des familles dont les liens conjugaux sont perçus comme problématiques.

Plusieurs autres textes s'attachent à repérer les soubassements idéologiques de la responsabilisation parentale aujourd'hui à l'œuvre dans les politiques publiques au cours des deux dernières décennies. L'étude, conduite par Pascal Eric Gaberel aux USA, sur l'évolution des indicateurs de la statistique publique dévoile une forme insidieuse de prescription normative. Le chercheur explique comment l'introduction de nouveaux indicateurs pour évaluer les conditions de vie des familles participe au déplacement du regard dans l'analyse des difficultés qu'elles rencontrent dans l'élevage et l'éducation de leurs enfants. Les indicateurs apparaissent ainsi pour ce qu'ils sont : une construction de faits à travers le choix de certains critères au détriment d'autres et non une mesure objective de la réalité. A l'échelle des USA la possibilité de comparer, à partir des états, différentes mises en œuvre des enquêtes statistiques, rend la démonstration particulièrement éclairante. Son analyse révèle l'émergence et la construction d'une nouvelle norme sociale : celle de la responsabilité parentale, quel que soit l'environnement économique et culturel dans lequel les parents exercent leurs fonctions exonérant les décideurs publics de leurs responsabilités. Dans la même veine, la contribution de Gérard Neyrand analyse les paradoxes en France d'une gestion néolibérale de la famille orientée par ce qu'il nomme le parentalisme. Il pointe un mouvement de focalisation sur la responsabilité des parents ayant pour effet d'introduire une double logique dans les mesures de soutien proposé : accompagnement des plus favorisés et contrôle des précarisés. Ici comme aux USA, il s'agirait de masquer les carences des services publics et de ne pas s'interroger sur

l'influence des différents acteurs éducatifs que sont les professionnels de l'enfance ou encore les médias dans la socialisation des jeunes générations.

Avec l'apport des travaux de Michel Vanderbroeck nous découvrons que cette politique managériale peut encore être accentuée – certains diront améliorée – par l'évaluation des dispositifs de soutien. En Pays flamand, a été introduite une évaluation quantitative et standardisée référée au modèle de l'*evidence-based practice*, introduisant une vision simplifiée et décontextualisée de la parentalité où ce qui est évalué devient souhaitable et détermine les actions à réaliser. A travers l'étude de la mise en place du comité national de soutien à la parentalité, Jessica Pothet note que la question de la prévention de la délinquance a produit un déplacement des politiques de soutien à la parentalité. La dimension sécuritaire ayant pris le pas sur le soutien d'une réussite scolaire accessible à tous, « l'offre » de soutien à la parentalité s'adresse prioritairement aux familles perçues à risque de glissement vers la délinquance.

La dernière partie de l'ouvrage s'intéresse à la manière dont ces discours et dispositifs producteurs de normes sont appliqués par les professionnels en relation avec les familles auxquelles ils s'adressent. Ici sont étudiées à partir d'enquêtes de terrain réalisées dans différentes structures (Maison d'enfants à caractère social, crèche parentale, Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)...) les représentations des acteurs de terrain de leurs missions auprès des familles. L'identité professionnelle, le travail pluridisciplinaire et en réseau sont autant de paramètres qui peuvent permettre un écart avec les normes prescrites. Ce dernier volet de l'ouvrage indique que quelle que soit la normativité des procédures prescrites, les enjeux de rencontres intersubjectives ne peuvent être éradiqués, fort heureusement.

Le lecteur l'aura deviné, les recherches présentées dans cet ouvrage sont d'un grand intérêt pour qui est intéressé à décrypter la construction des normes contemporaines de la famille et à prendre la mesure de leurs enjeux sociaux et politiques.

Lecture critique de Gérard NEYRAND¹ :

L'ouvrage dirigé par Claude Martin arrive à point nommé pour rendre compte de l'importance prise par une nouvelle politique, celle de la parentalité, ses implicites, ses apories et ses contradictions. Il rend compte des analyses développées par un ensemble varié de contributeurs, tant du point de vue

¹ Une version beaucoup plus brève de ce compte rendu a été publiée dans la *Revue française de sciences politiques*, vol. 65, n° 3, 2015, pp. 507-509.

de leur formation, leur rattachement institutionnel que des territoires auxquels ils se réfèrent, et qui ont pu confronter leurs points de vue sous l'impulsion d'un des principaux analystes des politiques familiales en France et en Europe. De fait, l'ouvrage se révèle très riche de par la diversité et la profondeur de ses contributions et permet de ce fait au débat en cours sur la question un certain nombre d'avancées.

D'emblée Claude Martin rappelle que la mise en place d'une politique de la parentalité en France dans les années 1980-90 ne fait que renouveler, sous un angle plus conforme aux caractéristiques de la seconde modernité familiale, une préoccupation déjà fort ancienne manifestée par les pouvoirs publics à l'égard des parents depuis au moins Rousseau, et dont les sociologues s'inspirant de Foucault ou de Bourdieu ont montré dès les années 1970 toute la dimension normative d'« *édification de la famille* ». Le parentalisme inhérent à la période contemporaine vient mettre au goût du jour les préoccupations familialistes de l'État en plaçant les parents en clé de voûte de l'intervention dès la fin des années 1990 en France avec la création des Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) et dès les années 2000 pour d'autres pays occidentaux qu'évoquent Pascal Eric Gaberel pour les États-Unis, ou Michel Vanderbroeck, Griet Roets et Naomi Geens pour la Belgique flamande.

L'ouvrage est divisé en trois parties : « *Figures du bon et du mauvais parent* », « *Le soutien à la parentalité : composer une politique* » et « *Productions normatives en action* ». Nous opterons pour une présentation plus thématique, qui permet de rendre compte pour chaque thème des contributions de tous, quelle que soit leur place dans l'ouvrage et ses subdivisions. La logique de présentation cependant ne s'impose pas avec la plus grande évidence, car s'il s'agit d'évoquer les injonctions portées par une politique de la parentalité jusque dans leurs expressions contradictoires, la mise en évidence de ces contradictions renvoie à l'hétérogénéité des conceptions de l'individu sous-jacentes, et aux tensions que celles-ci ne manquent pas d'engendrer quant à la façon d'intervenir.

Concevoir, en effet, l'être humain comme un être fondamentalement clivé, et par là forcément ambivalent, du fait notamment de l'importance donnée à la dimension inconsciente de ses motivations, ne cadre pas du tout avec sa représentation comme un être rationnel, programmé et programmable, donc éventuellement reprogrammable, que la référence de plus en plus présente à *l'homo oeconomicus*, à la psychologie comportementale et aux neuro-sciences tend à présenter comme le citoyen et consommateur contemporain. Adhérer à une telle représentation c'est croire à la possibilité d'une démonstration par la preuve scientifique de l'efficacité d'une intervention sur les sujets humains. Sur ce sujet comme sur d'autres, la croyance en une *evidence based practice* clive les acteurs, qu'ils soient analystes, politiques ou intervenants. L'intérêt des contributions de Gaberel

sur les indicateurs statistiques des risques et du bien-être de l'enfant aux États-Unis, « *Instaurer des normes de bonne parentalité* », et de Vanderbroeck et collaborateurs sur « *Les politiques parentales à la flamande* », réside dans la mise en évidence de la faible opérationnalité de ces pratiques, mais peut-être surtout des implicites et des présupposés qui sont à leur principe, soit « *une tendance de la société et des conceptions de l'État-providence à aller vers la décontextualisation et l'individualisation des responsabilités éducatives* » (p. 152), qui pousse à utiliser des méthodes qui euphémisent ou dénie le poids des rapports sociaux dans la définition des situations et des possibilités éducatives. Ce « *poids de la croyance en une science objective et apolitique* » (p. 158) se fait particulièrement sentir avec l'introduction des instruments de mesure anglo-saxons dans beaucoup de démarches d'intervention et d'évaluation dans de nombreux pays, en Flandres bien sûr, mais aussi en France ou ailleurs, comme l'a bien montré le débat autour du rapport Inserm sur les troubles du comportement chez l'enfant et le mouvement *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans* qui s'est constitué dans la foulée fin 2005, et dont je rappelle les soubassements dans ma contribution critique intitulée « *Visée sécuritaire et managériale, ou soutien et accompagnement des parents : les paradoxes d'une gestion néolibérale de la famille* ». La logique à l'oeuvre dans de telles approches est celle d'une *responsabilisation* des individus, dont il s'agit d'optimiser les compétences ou de réprimer les manquements aux normes de la bonne parentalité par delà les caractéristiques mêmes des situations parentales.

Cette tension entre des façons différentes de concevoir l'individu ne manque pas d'influer sur les conceptions de l'intervention auprès des parents, depuis la position d'écoute propice à un accompagnement empathique que l'on peut trouver par exemple dans les lieux d'accueil enfants-parents ou les groupes de parole, jusqu'à l'intrusion corrective que proposent les « *stages de responsabilité parentale* », et qui postule la possibilité d'un reconditionnement éducatif des parents jugés déficients.

De fait la politique qui s'élabore dans les années 1990-2000 se trouve confrontée à plusieurs tensions et contradictions auxquelles elle doit s'adapter et qui ne manqueront pas de nuire à la possibilité de définir une politique homogène. Non seulement le contexte épistémologique des savoirs des sciences humaines et sociales est en pleine reconfiguration, mais la mutation des moeurs et des pratiques familiales se réalise de façon très différente selon les milieux sociaux, alors que les politiques elles-mêmes doivent trouver à concilier sous le vocable du soutien à la parentalité des interventions généralistes, censées s'adresser à tous les parents, et des interventions spécialisées touchant les catégories sociales considérées comme les plus « défavorisées », non sans que certaines mesures susceptibles de s'adresser à tous les parents – par exemple lorsqu'ils se séparent – ne se retrouvent utilisées de façon très sélective selon les milieux. C'est ce sur quoi insiste la contribution

de Benoît Bastard « *Rupture familiales et soutien à la parentalité* », qui montre à la fois comment cette intervention se réalise fort différemment selon les situations et comment la normativité nouvelle en matière post-divorce ou séparation diffuse en direction de l'ensemble des parents. Y sont en jeu aussi bien la valeur croissante du couple que la prégnance de l'intérêt supérieur de l'enfant comme mode de fonctionnement de la famille, qu'elle soit unie ou désunie. C'est bien parce que « *l'exigence des individus à l'égard du couple s'est accrue – comme l'une des expériences du "devoir d'être soi"* » (p. 96) que la rupture conjugale est devenue si fréquente, incitant les professionnels à la mise en parole des conflits, depuis les juges jusqu'aux médiateurs familiaux, pour promouvoir une entente entre les parents qui permette à l'idéal de coparentalité d'être mis en oeuvre et aux juges de bénéficier d'une convention parentale formalisant l'accord... Sauf que le modèle ainsi dégagé s'applique beaucoup plus facilement aux couches moyennes où il s'origine qu'aux classes populaires, et limite de ce fait ses vertus préventives. Si la gestion du divorce a contribué à construire « *une pensée à caractère "préventif", semblable à celle qu'on trouve dans le champ médical* » (p. 104), c'est que l'époque se prête, comme tenu de l'ampleur et de la profondeur des mutations affectant la sphère privée, à la diffusion d'une « *panique morale* » susceptible de prendre de multiples formes (désaffiliation, pédophilie, échec scolaire, délinquance...), et par rapport à laquelle les parents sont présentés comme le dernier rempart. A la thématique de la « *démission des parents* » a répondu la création des Reaap en 1999, dont Arnaud Campéon, Delphine Keppens et Céline Rothé montrent toutes les variations et les ambivalences dans leur contribution qui, en comparant trois d'entre eux, insiste sur les divergences de la « *mise en oeuvre du soutien à la parentalité dans des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents* ».

Cette complexité de la mise en oeuvre n'est pas sans faire écho à celle de l'élaboration de la politique de parentalité dont rend compte Jessica Pothet avec sa contribution, « *Le Comité national de soutien à la parentalité : ethnographie de l'élaboration d'une politique publique* ». On sait que ce comité a été créé en 2010 dans la perspective d'une coordination des différents dispositifs existants, avec la volonté d'une homogénéisation de la politique et son meilleur contrôle par l'État. Reprenant les principes de la charte des Reaap, il pose que le soutien doit être « *universaliste, fondé sur les initiatives locales, dans une relation de reconnaissance et de confiance dans le parent et à l'aide d'une mise en réseau des parents, des professionnels et des élus* » (avis du comité, novembre 2011). Pour cela, il coordonne l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, et met en synergie avec les Reaap, la médiation familiale, les point info famille (PIF), le parrainage et les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), créés en 2000 et qui y prennent une place centrale. En effet, « *la prégnance de la thématique scolaire* » se traduit par l'importance accordée aux « *réponses existantes en matière d'étayage des parents* » (p. 115), réalisant ainsi dans un premier temps « *l'interpénétration des politiques de la réussite éducative et de "soutien à la parentalité"* ». Mais

cette prépondérance est battue en brèche par l'autre logique au principe de la constitution de ce comité, qui est celle, partiellement antinomique dans sa façon de poser les choses, de la « *prévention de la délinquance* », qui associe aux travaux du comité le Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD), le Comité interministériel des villes (CIV) et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Sont ainsi mises en pleine lumière les contradictions qui président à la politique de la parentalité (que pointent, entre autres, l'Unaf et la Cnaf) avec la mise en avant de l'idée de risque familial et celle, complémentaire, de responsabilisation parentale. Ces contradictions participent d'une logique en pleine expansion, celle de la « *société du risque* », et l'on retrouve la tension qu'elles expriment explicitée en toile de fond de la plupart des contributions. Ainsi de celle de Martine Sas-Barondeau sur « *les malentendus de la parentalité* ». Si pour la Cnaf, dit-elle, la politique de soutien à la parentalité est un nouveau modèle d'action publique appuyé sur la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, elle met en avant un principe de coparentalité qui exhausse l'idée de responsabilité parentale, et a ainsi tendance à renvoyer aux parents la responsabilité de leur situation en évacuant les déterminations sociales de cette situation. Ce qui, du point de vue du soutien, ne manque pas de déboucher sur la valorisation de compétences parentales qu'il s'agira de soutenir et de développer, avec la participation active des parents. « *La volonté de maintenir le groupe familial uni devient une fin en soi, sans analyse sociologique quant à son opérationnalité en fonction des conditions d'existence, de statut, d'insertion professionnelle, de revenus des individus. L'appel à l'autonomie et à l'implication signifie que ces derniers sont enjoins à ne compter que sur eux-mêmes* » (p. 197), et se trouvent de ce fait sur-responsabilisés.

Du coup, dans les centres sociaux par exemple la participation des familles au projet a bien pour but de les responsabiliser, essayant de répondre à la production de « *l'insécurité identitaire* » que l'identification-stigmatisation comme public à soutenir étaye. Se développe ainsi tout un ensemble de malentendus à l'égard de ces parents pris « *dans un mouvement d'individualisme négatif (Castel) entraînant un repli sur la famille ou l'isolement de personnes en désaffiliation* ». (p. 207) Ce qui conduit à rappeler pertinemment, tant les politiques semblent avoir tendance à l'oublier, que « *la famille n'est donc pas le socle de la société ; elle n'en est qu'un élément que cette dernière configure et structure* ».

Ce n'est pas le moindre des paradoxes de ces politiques que d'amener les parents à des normes de « *bonne parentalité* », imposées, non sans de louables intentions, à des parents confrontés à une montée des incertitudes qui les dépasse. Ce qu'illustre d'une façon exemplaire aussi bien le texte de Frédérique Giuliani « *Mères "à l'essai" : analyse des processus de catégorisation dans un dispositif*

de soutien à la parentalité de l'ASE », que celui de Sandrine Garcia sur la place des parents dans les crèches « *Construction de l'autonomie professionnelle et assignation des parents à une position de profanes dans les crèches parentales* ». Deux dispositifs très différents mais qui explicitent chacun à leur façon de quelle manière les normes de bonne parentalité transitent par des professionnels dont les attitudes dépendent aussi bien de la définition institutionnelle de leur mission que de la formation censée y correspondre, sans toujours avoir intégré la nouvelle logique de l'accompagnement, à distance de la traditionnelle position d'aide. L'aide sociale à l'enfance (ASE) a dû, en effet, complètement réorienter son positionnement en voyant le principe antérieur de substitution des professionnels aux parents remplacé par celui de soutien à la parentalité, visant, lui, au maintien des liens parents (de fait, la mère)-enfant. Ce qui met en tension les assistantes sociales chargées du repérage des situations de danger et les éducateurs mandatés pour mettre en oeuvre cet accompagnement, alors qu'ont successivement été affirmées l'importance des attachements et les défaillances de l'ancien système de placement. Du coup, s'il s'agit d'accompagner « *le développement d'une relation mère-enfant se traduisant par le bien-être et l'épanouissement de ce dernier* », cela signifie pour les unes un rappel en responsabilité parentale et pour les autres un soutien au développement des compétences éducatives des parents, en l'occurrence essentiellement des mères. Car ce que pointe l'auteure, comme la plupart des contributeurs, c'est que derrière la neutralisation des places par le terme parentalité ou la désignation par le terme parents se cache une différenciation toujours très opérante des rôles parentaux, *a fortiori* s'il s'agit de publics « en difficulté ». Ce qui amène à faire « *peser sur les mères une forte contrainte de transparence et d'exposition de soi* », car le soutien suppose la participation active du parent et son adhésion, plus ou moins forcée, au dispositif proposé.

Ce que l'on retrouve d'une autre façon au sein des crèches parentales, où les professionnelles, puéricultrices, ou encore plus, éducatrices de jeunes enfants, dans une logique d'affirmation de leur professionnalité et l'expertise qu'elle suppose, ont tendance à cantonner les parents dans une fonction de gardiennage, en d'autres termes « *une place qui ne puisse pas les mettre en position d'égalité, comme pourrait l'impliquer la notion de coéducation qu'elles revendiquent* » (p. 233). Ce qui désidéalisait quelque peu la vision « enchantée » des crèches parentales, face à cette « *division morale du travail* » (Everett C. Hughes), et n'est pas sans entrer en contradiction avec la nouvelle logique promue de soutien et d'accompagnement des parents, explicitement distinguée de la logique antérieure de l'aide. Là comme ailleurs la mise en oeuvre de cette nouvelle politique de la parentalité fondée sur le soutien montre ses contradictions et ses incohérences confrontée aux contraintes du terrain et des configurations institutionnelles et sociales.

Mais alors « *qu'est-ce qu'un bon parent* » ? C'est ce que Florence Le Pape, dans sa contribution essaye de définir à partir d'images publicitaires, « *Analyse des images véhiculées par les affiches et brochures des campagnes de santé publique* », et que précisent, chacun à leur façon les différents contributeurs, et notamment Jessica Pothet à propos du CNSP, et Florence Brunet et collaborateurs à propos de la parentalité adoptive. Les campagnes de santé publique véhiculées par le Comité français d'éducation pour la santé (CFES) puis l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) montrent à la fois l'évolution des normes de la bonne parentalité vers l'individualisation (l'épanouissement personnel) et la privatisation des relations familiales, ouvrant à la reconnaissance d'une pluralité familiale dont l'enfant est l'épicentre, et la croissance des injonctions éducatives, sous l'influence d'une psychologisation et d'une médicalisation des problèmes sociaux, qui n'est pas sans procéder à une reformulation stéréotypique des rôles de sexe.

Ainsi, le passage de la culpabilisation des années 1960-70 à la responsabilisation des années 1980-90, s'infléchissant vers l'idée d'une coéducation à la santé faisant toute sa place aux experts, continue à s'appuyer sur l'image de la mère spécialiste du domestique et du père de l'autorité. « *On est alors saisi par le contraste entre la représentation d'une vie familiale qui se caractérise par sa "modernité" (individualisation et privatisation des relations, primat de l'affection) et une représentation sexuée des rôles parentaux qui n'évolue pas.* » (p. 48)

En contrepoint, l'analyse de la parentalité adoptive comme parentalité « supérieure » vient nuancer et préciser la normativité en jeu. Y est mis en relief l'importance des normes relationnelles actuelles de la bonne parentalité : disponibilité, protection, accompagnement de l'enfant dans la réalisation de soi et vers l'autonomie. La caractéristique de la maturation nécessaire à l'aboutissement d'un projet d'adoption et à l'élaboration de la position parentale qui l'accompagne est alors, dans la reconnaissance de cette parentalité comme construction – grand leitmotiv des écrits cliniques depuis 30 ans – une valorisation très forte par les adoptants de cette parentalité adoptive fondée sur une réflexivité et présentée « *comme construisant une parentalité supérieure marquée par deux caractéristiques : une parentalité consciente et conscientisée, et le respect de la norme d'autonomisation de l'enfant, perçu comme individu à part entière.* » (p. 74) Sont ainsi explicités non seulement les normes plus ou moins implicites de la bonne parentalité contemporaine (disponibilité, respect de l'enfant et de son autonomisation), mais aussi le rapport tout aussi implicite entre institution et subjectivité en jeu dans la définition de la position parentale.

Cet ensemble de travaux se révèle particulièrement instructif et pertinent dans la complémentarité même des contributions, qui permettent d'éclairer sous de multiples facettes en quoi aujourd'hui « *Etre un bon parent* » est bien devenu une injonction contemporaine, à travers la constitution d'un

dispositif de parentalité qui met en scène et met en jeu ce qui pour l'ordre social est devenu un outil majeur de gestion politique : le rapport parental. J'ai plus particulièrement développé cet aspect dans deux écrits qui m'ont servi de toile de fond pour l'écriture de ce compte rendu², et à partir desquels, comme pour beaucoup de ces contributions, on peut se poser la question de la généralité transnationale de ce dispositif de parentalité dans les pays européens, ou plus largement occidentaux. On peut regretter que cette question qui demeure en filigrane de l'ouvrage ne soit pas plus explicitement traitée par le coordonnateur, qui pourtant en a toutes les compétences, y compris pour évoquer en quoi, selon les pays et les contextes, des stratégies fort divergentes peuvent être mises en œuvre...

Réponse de Claude Martin :

Je tiens tout d'abord à remercier Anne Thévenot et Gérard Neyrand pour leur lecture attentive de notre tentative collective de mettre en lumière quelques-unes des évolutions en cours du travail normatif intense dont font l'objet les pratiques parentales contemporaines. Pour compléter cette mise en discussion, je souhaite apporter quelques compléments et ainsi permettre de répondre à des attentes bien légitimes mentionnées par ces deux lecteurs à propos de la comparaison internationale de notre configuration française.

En complément d'information, j'indiquerai tout d'abord la manière dont cet ouvrage a été composé et conçu comme élément d'un dispositif plus large. Cet ouvrage a d'abord fait l'objet d'un séminaire collectif de chercheurs francophones, qui ont été invités à proposer leurs lectures et expertises sur la question de la norme parentale et de sa régulation, en partant de leurs objets et/ou domaines de recherche respectifs. Les contributeurs à ce séminaire, dont certains n'ont malheureusement pu être associés à la publication - comme Sandrine Dauphin, Delphine Chauffaut, Franz Schultheis, David Pioli ou François de Singly -, ont ensuite proposé des textes dont les articulations et l'organisation ont fait l'objet d'un important travail éditorial pour intégrer l'ensemble et construire les articulations. Je remercie à cet égard nos deux lecteurs d'avoir su repérer mais aussi compléter les multiples niveaux de lecture et de croisement de cet ensemble, dont la cohérence est en partie le résultat de l'intensité de l'enjeu que représente la définition actuelle d'une politique de soutien à la parentalité.

² *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, érès, 2011 [3^e édition : 2014] ; et « D'une politique de la famille à une politique de la parentalité. L'exemple de la France », *Analele Universității București*, Anul XVII, n°1, juin 2015, pp. 19-34.

Mais notre ouvrage s'inscrit aussi dans un dispositif plus large, à vocation comparative, dont nous n'avons pas pu rendre compte à cette occasion : une recherche menée durant quatre ans et achevée en 2014 avec le soutien de quatre agences nationales de la recherche en Europe (en France, Allemagne, Angleterre et Pays-Bas) : le programme *Open Research Area in social sciences*. Si l'ouvrage « *Être un bon parent* » : *une injonction contemporaine* avait déjà une dimension internationale, avec des contributions portant sur la Suisse ou la Belgique néerlandophone et un éclairage sur les USA, cette autre recherche était totalement comparatiste et européenne par construction. En effet, le projet PolChi, intitulé en français *Gouverner les «nouveaux risques sociaux»*: *Le cas des politiques en direction de l'enfance et de la parentalité dans les systèmes de protection sociale européens*³, a finalement porté sur cinq pays européens, puisqu'une collègue de Suède a obtenu un soutien hors programme de son propre pays pour compléter cette comparaison. Les cinq responsables du PolChi - Mary Daly (Angleterre), Trudie Knijn (Pays-Bas), Ilona Ostner (Allemagne), Åsa Lundqvist (Suède) et moi-même -, sommes partis d'un constat initial : dans chacun de nos pays, et sensiblement au même moment, c'est-à-dire dans le courant des années 1990, des mesures de soutien à la parentalité (*parenting support*) ont été adoptées et mises en œuvre. Dans ce processus, les institutions européennes ont joué un rôle très significatif, et notamment le Conseil de l'Europe. Pour autant, ces *parenting support policies* se sont greffées sur des politiques familiales très différentes, que ce soit du point de vue de leur histoire, de leur conception et de leur institutionnalisation. Notre objectif était donc de saisir la manière dont ces politiques, pensées comme « nouvelles », ont été conçues, défendues, argumentées, mais aussi les finalités poursuivies dans ces différents contextes nationaux, ou encore les méthodes et formes d'intervention adoptées. Dans cette construction de politiques nationales de soutien à la parentalité, nous avons privilégié l'analyse du rôle des idées (et des savoirs d'appui), des instruments et des acteurs (décideurs publics, experts, professionnels) pour comprendre le processus de définition de ce secteur d'action publique dans les cinq configurations nationales choisies pour leurs différences importantes en matière de politique familiale.

Pour mener à bien cette recherche dans chacun des pays, un inventaire a été réalisé afin de répertorier les dispositifs, les instruments et les réformes mis en œuvre depuis le début des années 1990 sous cette appellation de « soutien à la parentalité » ou de *parenting support*. Nous avons aussi exploré et retracé l'histoire, les racines et les préfigurations de cette politique au cours du XX^e siècle. Enfin, le point de vue d'une centaine de décideurs publics et d'experts ont été recueillis

³. Voir le projet "Governing 'new social risks': The case of recent child and parenting policies in European welfare states" sur le site <http://www.uni-goettingen.de/en/213091.html> et le rapport en ligne et en français sur HAL <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01168719>

ainsi que celui d'une centaine de professionnels impliqués dans la mise en œuvre de ces programmes et dispositifs sur l'ensemble des pays. Une telle perspective a permis de comparer non seulement l'état de cette politique au moment présent mais aussi, et surtout, de décrire son processus d'élaboration et, ainsi, de percevoir les avancées, les freins, la circulation des idées et des modèles. Cette approche généalogique a permis de dessiner un champ de luttes entre des options possibles de ce soutien aux parents et de proposer une série d'angles de comparaison pour se saisir de cette politique et, surtout, pour comprendre ce qui a conduit à sa reconfiguration (ou réimpulsion) en ce début de XXI^e siècle. Ce travail a déjà donné lieu à la publication de plusieurs numéros spéciaux de revues : en Angleterre, un numéro de la revue *Social Policy and Society* ; en Allemagne un numéro thématique de la revue *Zeitschrift für Familienforschung (ZfF)* ou *Journal of Family Research (JFR)* et enfin des éléments du dossier réunis dans un numéro de la revue de politiques sociales et familiales de la CNAF⁴, numéros spéciaux auxquels nous renvoyons les lecteurs pour plus d'information.

En proposant une généalogie comparée de cette construction de politique publique, nous avons centralement réfléchi sur la question du changement. Deux questions principales ont guidé notre travail : préciser le périmètre de cette politique dans les différents contextes, d'une part et de l'autre, comprendre la part de nouveauté de cette politique par rapport à des interventions initiées au cours du XX^e siècle, voire à la fin du XIX^e. Nous avons constaté à cette occasion que cette politique émergente est enracinée dans une longue histoire d'interventions en direction des parents, surtout des mères, d'ailleurs. Nous avons néanmoins soutenu l'hypothèse d'un tournant dans ce processus de définition, d'un *turn to parenting*, depuis une vingtaine d'années, avec, cependant, des nuances dans le rythme ou les modalités de ce virage selon les pays. Quant au fait de savoir si ces politiques de parentalité sont véritablement nouvelles, notre réponse avance l'idée que le changement est le résultat d'un processus qui intègre de manière nouvelle des éléments anciens. Il est dès lors possible de défendre que des initiatives passées (au sens des objectifs, des méthodes d'intervention, des instruments d'action publique) continuent d'inspirer les interventions présentes, tout en reconnaissant que la configuration a indéniablement considérablement évolué, et même si certains acteurs du présent ont manifestement en grande partie oublié les formes antérieures d'intervention ou ne s'y réfèrent pas. Mais dans ce processus et ce séquençage, les variations nationales sont importantes et permettent de faire l'hypothèse d'une gamme de référentiels possibles ou de logiques dominantes d'action qui sont utilisés comme ressources dans un champ de luttes dont l'issue n'est pas totalement prévisible.

⁴ . *Social Policy and Society*, 14 (4), September 2015; *Zeitschrift für Familienforschung*, n° 1, 2016 et *revue de Politiques sociales familiales*, n° 118, décembre 2014.

Dans cette recherche comparée, et en complément avec les apports présentés dans notre ouvrage collectif, nous avons très bien perçu à quel point la définition du rôle et des fonctions des parents fait l'objet d'une lutte importante entre différentes visions. Dans cette lutte, une série d'acteurs sont mobilisés : des experts avec leurs savoirs respectifs et leurs façons de présenter la fonction et les pratiques parentales ; des acteurs politiques porteurs d'idéologies très contrastées, ce qui explique aussi l'importance du calendrier politique sur les orientations et réorientations de ces politiques ; des groupes d'intérêt plus ou moins influents selon les contextes nationaux et les configurations sociopolitiques.

En somme, la définition des mesures de soutien à la parentalité sont un enjeu de lutte, ce qui permet d'affirmer que son écriture est toujours à l'œuvre et susceptible de suivre des chemins variables en fonction des contextes. La production normative concernant les rôles et pratiques parentales sera encore longtemps un objet de recherche et de connaissance, à n'en pas douter.

Claude Martin